

**NOUVELLES DE LA
FONDATION**
Mai 2007

Dans ce numéro:

- Bilan du colloque du 5 octobre 2006
- Au conseil d'administration
- La Fondation a maintenant son site internet
- Adhésion à la Fondation
- Prochaine assemblée générale: le 21 juin 2007 - avis de convocation

**Bilan du colloque du 5 octobre 2006
Pauvreté et exclusion: les effets sur la
santé et l'accès aux services de santé**

Le 5 octobre dernier, la Fondation Robert-Sauvé tenait son 4^e colloque portant sur les droits et les conditions de vie des personnes qui vivent en situation de pauvreté. Cette année, le colloque avait pour thème les effets de la pauvreté sur la santé et les craintes que suscitent certains projets de privatisation des services de santé.

Trop souvent, pauvreté et maladie vont de pair. Vivre de façon prolongée en situation de pauvreté ne rend-t-il pas malade? Les personnes malades ne sont-elles pas davantage exposées à devenir pauvres ou à le demeurer? Par ailleurs, le recours à l'assurance privée pour combler les insuffisances du régime public en matière de services de base ne risque-t-il pas de créer un régime de santé à deux vitesses dont les pauvres seront exclus?

Ces questions qui ont été exposées et débattues par les conférenciers et les participants au colloque.

Le **Dr Gilles Julien**, pédiatre social, a rappelé les besoins de l'enfant et les

phases de son développement. Les enfants qui vivent en situation de pauvreté sont particulièrement vulnérables. À leur naissance, dans les premières années de leur vie, lors de l'entrée à l'école et par la suite, la pauvreté produit l'impuissance et la carence. Les solutions sont à la fois locales et globales. Il faut aider à supporter le bien-être et le développement de tous les enfants, surtout ceux vivant dans la grande pauvreté. Il faut diminuer la souffrance des enfants et celle de leurs familles, améliorer leurs conditions de vie, prévenir les abus et les négligences, réduisant ainsi les effets négatifs de la pauvreté chez les enfants.

Les solutions globales visent le meilleur intérêt de l'enfant et s'appuient notamment sur des fondements juridiques, qu'il s'agisse de la Convention des Droits de l'enfant de l'Organisation des Nations unies, des chartes des droits et libertés ou de lois telles que la Loi sur la protection de la jeunesse. Le Dr Julien a également fait état de la contribution de plusieurs de ses confrères médecins à la cause des enfants vivant en situation de pauvreté.

Le **Dr Gérard E. Plante**, néphrologue et chercheur à la Faculté de médecine et des sciences de la santé et à l'institut de gériatrie de l'Université de Sherbrooke, a pour sa part décrit les effets de la pauvreté sur la santé des adultes. Se référant à des statistiques, à des études cliniques et se fondant sur sa propre expérience de médecin, le Dr Plante a brossé un tableau éloquent de ces effets. Les études démontrent une incidence plus grande de maladies physiques ou psychiques chez les personnes vivant de façon prolongée en situation de pauvreté. Ces problèmes de

santé s'accroissent en phase de vieillissement. Les populations âgées étant plus fragiles, la détérioration de leur état de santé les expose davantage à la misère personnelle et sociale.

La professeure **Marie-Claude Prémont**, vice-doyenne à la recherche et aux études supérieures de la Faculté de droit de l'Université McGill, a livré un vibrant plaidoyer au soutien du régime public et universel de soins de santé. Madame Prémont a dressé un tableau historique de l'avènement du régime et a rappelé ses principes fondateurs. En vertu du régime actuel, tous ont un même droit d'accès aux services de santé quelles que soient leurs ressources ou leur condition sociale. Elle est d'avis que certaines propositions contenues notamment dans un projet de loi présentement à l'étude à l'Assemblée nationale remettent en cause les fondements égalitaires du régime. Pourquoi instituer des mécanismes d'assurance privée pour pallier à certaines lacunes du régime public, si ce n'est pour offrir un accès privilégié et prioritaire aux personnes qui auront les moyens d'y souscrire? Elle appelle à la plus grande vigilance en ce domaine.

En après-midi, les participants réunis en atelier étaient appelés à formuler leurs attentes en matière de services de santé et à indiquer des pistes de solution à privilégier. Le fruit de ces délibérations a été partagé lors d'une plénière en fin de colloque.

Pour animer la journée, la Fondation a de nouveau fait appel à **Me André Collard**, avocat au Centre communautaire juridique de l'Estrie. En après-midi, la Fondation a pu compter sur l'apport bénévole d'animateurs et de secrétaires d'atelier. Pour clore le colloque, **Hubert de Ravinel** a dressé un bilan de la journée.

La Fondation remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué au succès de cet événement.

Au conseil d'administration

Me Micheline Plante s'est jointe au Conseil d'administration de la Fondation au cours de l'été 2006. Me Plante est avocate au Centre communautaire juridique de l'Estrie. Avant même de se joindre au conseil, Me Plante avait apporté une contribution appréciable à l'élaboration du programme du colloque de l'automne 2006.

La nomination de membres au conseil d'administration, ou leur renouvellement, est à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 21 juin prochain.

La Fondation a maintenant son site internet

Voici l'adresse de notre site web:
www.carrefourjustice.org

Vos commentaires sont les bienvenus.

Adhésion à la Fondation

Les membres sont invités à renouveler leur adhésion. En posant ce geste, ils appuient de façon tangible la Fondation et contribuent à la poursuite de ses activités. Que toutes et tous en soient vivement remerciés. Un formulaire d'adhésion est joint à ce bulletin.

Rédacteur: Robert Tétrault, président (Robert.Tetrault@USherbrooke.ca)



FONDATION ROBERT-SAUVÉ

Avis de convocation - Assemblée générale le 21 juin 2007

Les membres de la Fondation Robert-Sauvé sont convoqués à une assemblée générale qui se tiendra à Montréal, le 21 juin 2007, à 16 heures, au Y des Femmes de Montréal, 1355 boul. René-Lévesque ouest, salle 200.

Voici les principaux points à l'ordre du jour:

- Rapport du président
- Présentation des états financiers
- Nomination d'un vérificateur
- Élection des administrateurs